

François Légeret 3 jours de cachot
pour avoir dit « trou-du-cul » à un
responsable social



François Légeret nous prie de faire paraître les pièces du dossier, nous nous permettons un tri et publions les pièces principales.

SANCTION : ATTEINTE À L'HONNEUR !

LES 3 JOURS DE CACHOT !

- **LE RAPPORT DE FL DU 19.11.2010**
- **SA LETTRE À LA DIRECTION DU 29.11.**
- **LE RECOURS DE ME ASSAEL**
- **LETTRE EPO DU 10.12.2010**
- **VOUS TROUVEZ LES RAPPORTS DIVERS DES EPO AU SUJET DE LA SANCTION DU CACHOT ... COMME PIÈCES JOINTE POUR JUSTIFIER LE TRANSFERT ...SURPRENANT VU QUE LA SANCTION A DÉJÀ ÉTÉ FAITE !**

Note de l'association FL : *Les diverses correspondances sont toutes dans le dossier mais nous ne respectons pas forcément les annexes ce qui feraient une centaine de pages à lire du moment qu'un tel document figure déjà ailleurs.*

Procès-verbal de l'entretien à l'EPO tenu vers 8h45
le vendredi 19 novembre 2010.

Rapport établi par le soussigné, à l'attention des intéressés, y compris mon avocat.

- concerne la prise en charge du paiement des primes d'assurances maladie par l'EPO
- cet entretien s'est tenu en présence de moi-même, soussigné, avec de Mme H..., de Mme Wi... et de M. Du... . Puis vers la fin, avec le sous-chef J..., en l'absence du directeur et du surveillant-chef.
- cet entretien avec les prénommés, assistants socio-éducateurs, a été fait sur ma demande à M. Du... avec copie de ma lettre du 15 novembre 2010 adressé à M. G..., directeur-adjoint de l'EPO.

RAPPORT:

Vers 8h45, M. Du... se présente, et me présente ma demande d'entretien formulée, toute en ayant pris le soin de prendre avec lui copie de ma lettre adressé à M. G..., et semble me faire croire qu'il ne comprends pas très bien ma demande d'entretien.

Je lui explique de manière chronologique, à travers mes correspondances avec M. G... et Mme H...

D'emblé M. Du... me questionne maladroitement sur mon audition du 10 novembre 2010 devant le comité du Grand Conseil vaudois. Je lui réponds par le silence, car ce sujet ne le concernait nullement. N'ayant pas apprécié mon geste de silence. Il a passé sur la discussion du fond. Très agacé, M. Du... formule clairement ceci à mon entente:

"Vous avez abusé de l'inexpérience de Mme H..." (sic !)

A ce moment-là je l'ai interrompu, afin de lui dire que je n'acceptais pas cette accusation. Je lui ai prié immédiatement de donner la parole à Mme H..., afin de savoir, si lors de mon entretien précédent avec elle, les informations me concernant qu'elle m'avait donné oralement et par copie de document était en rapport avec l'accusation formulé par M. Du... . Malgré mon insistance, celui-ci m'a refusé.

Dès ce moment, j'ai observé que M. Du... se montrait de mauvaise foi avec cette accusation. Du fait que je ne savais pas qu'elle était nouvelle dans la maison, mais que simplement qu'elle avait repris mon dossier, en raison du départ de son prédécesseur, que je l'ai jamais rencontré ce dernier. Je souligne ici que ce dernier a réussi écrire dans son rapport: "*rien à signaler*" alors qu'il ne s'est jamais donné la peine de me rencontrer depuis plus d'une année ! < suite page 2 >

Procès-verbal de l'entretien à l'EPO tenu vers 8h45
le vendredi 19 novembre 2010.

Face à cette accusation fautive, insultante et grave pénalement, car préjudiciable sur ma personnalité, je l'ai traité plusieurs fois de quelqu'un de mauvaise foi et d'incorrect abusant de son pouvoir face au détenu qui ne lui accordait déjà aucune crédibilité en parole ! En suite j'ai renoncé m'entretenir avec en lui disant, en réplique par provocation, le nom d'oiseau connu qui m'était passé par la tête. Le sous-chef étant présent par la suite m'a menacé alors de faire un rapport du fait d'avoir traité du nom d'oiseau "x" M. Du... .

Ainsi, au vu de cette fautive accusation préjudiciable à mon encontre par M. Du..., je conteste toute mesure de sanction qui serait prononcée à mon encontre sous quelque forme, si d'autant sans pouvoir faire recours à l'instance supérieure le plus haut contre cette sanction.

Je demande à être auditionné sans délai, afin de faire valoir mes droits, et à toute fin connaître les voies pour porter plainte et faire recours contre toute décision arbitraire de la part de la direction de l'EPO.

Je me prévaudrai de la présente, ainsi que de toute pièce utile devant toute autorité ou instance judiciaire. Pour le surplus, tous droits réservés, en moyen et en action.

Copie aux intéressés comme mentionné plus haut.

Ainsi fait à Orbe, le jour-même par Légeret François

